

## L'opinion de la FMH

### **Révision de la liste des analyses: le démantèlement des laboratoires de cabinet médical met en danger la sécurité des patients**

- La Fédération des médecins suisses rejette cette révision telle qu'elle est proposée par l'Office fédéral de la santé publique.
- Sans laboratoire du praticien, la qualité et la sécurité des traitements fournis aux patients ne pourraient plus être assurées au niveau usuel.
- La révision met en péril l'existence de nombreux laboratoires de cabinet et entraînerait des modifications structurelles fondamentales dans le domaine de la médecine de laboratoire. De plus, il en résulterait des coûts additionnels élevés pour le système de santé.
- La FMH a élaboré, en collaboration avec d'autres experts, un modèle «Point-of-Care Tarif» permettant de calculer les prestations des laboratoires de cabinets médicaux selon des critères d'économie d'entreprise.
- La FMH exige une nouvelle révision de la liste des analyses.

#### **Situation initiale**

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et son responsable le conseiller fédéral Pascal Couchepin, la liste des analyses subira une révision début 2009. De l'avis de la FMH, la proposition de révision actuelle est inacceptable: les quelque 7'500 laboratoires de cabinet existants ne pourraient plus couvrir leurs frais et de nombreux médecins devraient envisager de fermer leur laboratoire. Ceci aurait des conséquences désastreuses pour les patients, notamment dans les régions rurales. La sécurité et la qualité des soins médicaux s'en trouveraient nettement diminuées.

Grâce au laboratoire de cabinet, le médecin est en mesure de vérifier immédiatement un diagnostic présumé, et ce de manière sûre et moyennant des frais minimaux. C'est un outil d'une importance cruciale, en particulier dans les cas d'urgence. En effet, si un soupçon de thrombose, d'infection bactérienne grave, voire d'embolie pulmonaire ou d'infarctus du myocarde se confirme, il est indispensable de commencer immédiatement le traitement approprié pour ne pas mettre en danger la santé du patient. Inversement, un résultat de laboratoire normal peut infirmer une suspicion et éviter une hospitalisation.

Le corps médical est favorable à une révision de la Liste des analyses garantissant la sécurité du patient et la qualité de la prise en charge médicale. C'est pourquoi la FMH a élaboré le modèle «Point-of-Care Tarif» (diagnostic sur le lieu de traitement), qui permet de continuer à effectuer les analyses de laboratoires nécessaires au cabinet médical en obtenant une rémunération appropriée. La FMH a soumis ce modèle à l'OFSP qui ne s'est pas encore prononcé.

En Suisse, les médecins en pratique privée sont autorisés à gérer un laboratoire d'analyses au cabinet. Pour ce faire, ils ont besoin d'une qualification spécifique. Les appareils de laboratoire doivent être régulièrement soumis à des contrôles de qualité internes et externes. Les analyses sont effectuées dans la plupart des cas par les assistantes médicales, qui ont elles aussi été formées pour cela dans le cadre de leurs études.

En octobre 1997, une baisse de tarif de 10% - affectant principalement les analyses de médecine de premier recours - avait été décidée pour les 50 analyses les plus fréquentes. Début 2006, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a baissé de façon linéaire la valeur du point tarifaire de 10% supplémentaires pour les analyses de laboratoires pratiquées au cabinet. A peine deux ans plus tard, l'OFSP annonce une révision complète de la Liste des analyses. La nouvelle structure tarifaire est censée tenir compte des progrès techniques et satisfaire à des critères d'économie d'entreprise. Une baisse des prix radicale de 20 à 25% est prévue.

### **Prise de position de la FMH**

**La FMH refuse la révision de la Liste des analyses sous la forme présentée par l'OFSP.** Elle représente une ingérence massive dans les soins de santé ambulatoires. De nombreuses analyses ne pourront plus être effectuées de façon rentable au cabinet et devront être externalisées. Cette mesure ne réduira pas le volume des coûts, bien au contraire: la nouvelle répartition des charges engendrera même des coûts supplémentaires. Les laboratoires de cabinet ne se prêtent pas à une automatisation. Depuis une décennie, on y utilise les mêmes appareils de laboratoire qu'aujourd'hui et, ne fût-ce que pour cette raison, une rationalisation n'est tout simplement pas possible.

#### *Médecine de premiers recours en péril*

De l'avis de la FMH, la révision de la liste des analyses entraînerait une modification fondamentale des structures dans le domaine de la médecine de laboratoire et mettrait en péril l'existence de nombreux laboratoires de cabinet. Aujourd'hui déjà, seuls 30 % de ceux-ci sont à même de couvrir leurs frais, ce qui ne serait plus possible du tout après l'entrée en vigueur de la révision. Le nombre de laboratoires du praticien subirait un net recul suite à une nouvelle baisse des tarifs, ce qui affaiblirait durablement la médecine de premier recours en Suisse. Les soins d'urgence dans les zones rurales seraient particulièrement touchés. Autre conséquence négative: le métier d'assistante médicale perdrait de son attrait du fait de la réduction de l'éventail d'activités. Les jeunes médecins ouvrant un cabinet médical ne se doteraient plus de l'infrastructure nécessaire, ce qui signifierait progressivement la fin des diagnostics de laboratoire en médecine ambulatoire.

#### *Diminution de la sécurité des patients*

Sans laboratoires d'analyses au cabinet, les médecins ne pourront plus garantir la qualité et la sécurité des traitements au niveau usuel et selon l'approche médicalement la plus appropriée. Dans le cas des maladies infectieuses notamment, il est capital que les examens déterminants pour le traitement puissent être accomplis rapidement au cabinet de manière à décider sans délai si un traitement antibiotique doit être mis en route ou non. Et en cas de suspicion de thrombose, des analyses rapides sont indispensables pour décider si une hospitalisation est nécessaire ou non.

#### *Coûts supplémentaires*

Les coupes prévues dans le tarif de laboratoire à titre de mesures d'économie n'atteindront pas leur objectif puisqu'elles généreront même des coûts supplémentaires. Si les prestations de laboratoires étaient externalisées, la décision thérapeutique prendrait plus de temps et nécessiterait des consultations supplémentaires. Selon les cas, cela pourrait conduire à des prolongations d'incapacité de travail, avec un impact socio-économique considérable. Le retard induit par des analyses de laboratoire effectuées en externe entraînerait en outre des hospitalisations supplémen-

taires qui auraient pu être évitées. Pour des raisons de sécurité, les traitements médicamenteux devraient être commencés avant même de connaître les résultats de laboratoire. De plus, l'analyse par des laboratoires privés d'échantillons sanguins émanant de cabinets médicaux est soumise à une taxe de mandat élevée. Si, à l'avenir, ces analyses n'étaient plus effectuées que par de tels laboratoires, cela entraînerait également une nette hausse des coûts.

#### *Manque de transparence*

La Liste des analyses révisée se fonde sur des calculs impossibles à vérifier car l'OFSP n'a pas publié ses bases de calcul, à ce jour. Il est cependant clair que les conditions spécifiques aux laboratoires des praticiens n'ont pas été prises en compte. Ainsi, la baisse de rémunération des prestations de laboratoires de cabinet serait bien plus élevée que les 20 à 25% prévus par l'OFSP - les experts de la FMH prévoient même des pertes pouvant atteindre 36%! Cela est d'autant plus choquant qu'actuellement déjà, une grande partie des laboratoires de praticien ne peuvent pas être gérés de façon à couvrir les coûts attestés selon les principes de l'économie d'entreprise. Les médecins fournissent malgré tout cette prestation importante à leurs patients.

#### **Conclusion**

La FMH exige que la Confédération retire sa révision de la Liste des analyses et intègre dans la révision le modèle «Point-of-Care Tarif» proposé par la FMH. Une telle révision permettra de calculer les prestations des laboratoires de cabinet selon des critères d'économie d'entreprise. Faute de quoi, de nombreuses analyses ne pourront plus être effectuées de façon rentable au cabinet et devront être externalisées - au détriment des patients, puisqu'il ne sera plus possible d'assurer la sécurité et la qualité des traitements médicaux. La révision prévue de la Liste des analyses entraînerait de lourdes charges additionnelles pour le système de santé. L'ajournement des décisions thérapeutiques causerait des consultations supplémentaires, des absences prolongées, des traitements inutiles et des hospitalisations superflues.

Berne, décembre 2008

#### **Renseignements**

Jacqueline Wettstein

Service de communication de la FMH

Tél: 031/359 11 50

[jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)